|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Quelle**      **choisir**  **formation**  après  ?  la  3è | Après la 3ème, tu prépareras un CAP pendant 2 ans. Ce diplôme te conduira vers un métier précis.  Les établissements publics qui permettent de l’obtenir sont : les EREA, les lycées professionnels et les CFA.  Tu dois réfléchir le plus tôt possible à ton orientation car il existe 69 spécialités de CAP et 89 établissements en Bourgogne : le choix est large !  **Calendrier Mars :** Le professeur principal te demande de préciser tes vœux. Les établissements organisent des journées portes ouvertes, profites-en pour les visiter. Si tu choisis l’apprentissage, commence à rechercher un maître d’apprentissage.  **Mai :** Tu notes tes souhaits définitifs d’orientation.  **Juin/Juillet :** Tu reçois tes résultats d’affectation.Si tu as été admis, tu dois t’inscrire dans l’établissement concerné. | **Au lycée** **professionnel,  en EREA**  **A**u LP et en EREA, tu apprends un métier en **atelier,** et lors de **stages** **en entreprise** (de 2 à 4 mois). Tu suis aussi des **cours** de français, de mathématiques, de PSE… Si tu habites loin du LP ou de l’EREA, tu peux dormir à l’**internat**.  **Comment s’inscrire ?**  Tu dois **remplir un dossier** d’orientation au second trimestre. L’admission en LP ou en EREA dépend du nombre de places disponibles, du nombre de demandes et de tes notes. **Il est vivement conseillé de faire 2 ou 3 vœux différents car certains CAP sont très demandés et difficiles à obtenir.**  *Certains CAP sont réservés en priorité aux élèves de SEGPA et d’EREA.*  *Présenter un dossier pour intégrer une formation ne t’assure pas automatiquement une place dans un établissement.* | *Source : onisep.fr*  **A**u CFA, tu n’as plus le statut d’élève mais celui d’apprenti. Tu apprends ton métier dans l’**entreprise** avec ton maître d’apprentissage et tu suis des **cours** au centre de formation des apprentis (CFA). Tu travailles comme les autres salariés, as droit aux congés payés et reçois un salaire. Au CFA, l’apprenti s’améliore en technologie, en français et en calcul. Il apprend aussi à l’atelier.  **Comment s’inscrire ?**  Il te faut trouver un employeur, **signer un contrat d’apprentissage** et t’inscrire dans un centre de formation. Il est parfois difficile de trouver un employeur, montre-lui que tu es courageux et motivé. Le contrat commence par un période d’essai qui dure deux mois et durant laquelle, ton patron et toi, pouvez décider de rompre le contrat.  **Dans un centre de**  **formation d’apprentis** |
| **Au mois de février/mars, ton professeur principal te distribuera le guide ci-dessous. Tu y trouveras toutes les spécialités de CAP et tous les établissements de ta région.**  **Dans les pages ci-contre, toutes les spécialités de CAP sont classées par ordre alphabétique. Pour plus d’informations consulte le guide à la page indiquée et quand une petite caméra est indiquée tu peux consulter une vidéo sur oniseptv.fr.**  **Les CAP écrits en rouge ne sont pas prioritaires, les élèves de SEGPA et d’EREA n’ont pas de points supplémentaires.** |  |  | *Source : onisep.fr* |